



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais de transport

Question écrite n° 48744

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur un projet de réforme des transports sanitaires qui vise à réserver aux seuls véhicules sanitaires légers le transport des malades assis. Jusqu'alors, ce transport était assuré dans des conditions de sécurité similaires - les mêmes niveaux de qualification étant, semble-t-il, exigés dans les deux cas - à la fois par les véhicules sanitaires légers et par les taxis. Or, en milieu rural, les taxis constituent le plus souvent le moyen de transport privilégié. Si ce projet aboutissait, il mettrait donc en péril l'existence même des entreprises de taxi pour lesquelles le transport des malades assis constitue une part importante de leur activité. Aussi, lui demande-t-il quelles mesures il envisage de prendre pour répondre aux revendications des artisans du taxi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Voisin Michel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48744

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 916